

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de BEAUSSAIS-VITRÉ

Séance du 10 juillet 2025

Date de la convocation : 2 juillet 2025

Présents : Ferré Nicolas, Mathieu Picard, Aurélie Saint-Martin, Florian Gurgand, Jean Manuel Simon, Evelyne Chastanet, Anita Jamin, Sabrina Madier.

Absents excusés : Aurélie Chassac donne son pouvoir à Aurélie Saint-Martin, Sandrine Leraut, Charline Denis, Gwendoline Perreau, Sandrine Berny-Souchard, Jean-Charles Disko donne pouvoir à Anita Jamin.

Absents non excusés :

Secrétaire : Sabrina Madier

Ordre du jour :

1. Compte rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2025

Le Conseil Municipal est amené à valider le compte rendu du 12 juin 2025

Débat :

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal valide le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025.

FONCTION PUBLIQUE

2. Recrutement et rémunération d'un agent périscolaire

Rapporteur : Aurélie Saint-Martin

Le maire quitte l'assemblée pour ce point

Suite au courrier de départ en disponibilité et ensuite en retraite d'un agent périscolaire basé sur l'école de Vitré,

Une annonce pour le remplacement a été diffusé pendant 1 mois sur le site d'emploi territorial n° 079250422000762 du 24/04/2025 au 25/05/2025.

Nous avons reçu 7 candidatures, la commission a étudié les dossiers et à décider de retenir 6 candidatures, elle a effectué les entretiens le mercredi 11 juin et le vendredi 13 juin.

Suite aux entretiens la candidature de Lola Ferré a été retenue par la commission scolaire,

Le conseil est amené à débattre sur la rémunération de ce contrat d'agent périscolaire pour un CDD de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2025 en tant qu'agent technique territorial.

Sachant qu'actuellement Lola Ferré est en intérim chez nous à l'échelon 2 avec un indice majoré de 367 et un indice brut de 368.

Débat :

- Aurélie Saint-Martin explique son choix qui n'était pas le même que la commission.

Les élus décident de repousser le point au prochain conseil le temps de se renseigner auprès du CDG 79 pour ce recrutement.

Monsieur le Maire revient dans l'assemblée

3. Création de poste pour avancement de grade

Rapporteur : Aurélie Saint-Martin

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Deux-Sèvres a communiqué les possibilités d'avancements concernant les agents de Beaussais-Vitré.

Les avancements d'échelons se font automatiquement par ancienneté.

Les avancements de grades, comme les promotions internes, sont possibles si :

- Les agents sont présents sur le tableau d'avancement,
 - Le conseil municipal valide l'avancement,

Estelle Babin peut prétendre à un avancement de grade, mais le conseil doit ouvrir son nouveau poste, Effectivement elle est actuellement adjointe technique principale de 2^{ème} classe et il faudrait ouvrir le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour qu'elle puisse prétendre à cet avancement.

Sachant que les ratios concernant cette évolution ont déjà été votés à 100% par délibération n° 71 du 14 septembre 2017.

Le conseil est amené à débattre sur l'ouverture de poste pour cet avancement, le poste actuel sera fermé ultérieurement si ouverture de celui-ci.

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal, autorise Monsieur le maire à ouvrir le poste d'adjoint technique principale de 1^{ère} classe

DOMAINE ET PATRIMOINE

4. Terrain à batir Beaussais

Rapporteur : Nicolas Ferré



La commune détient un terrain à construire dans le bourg de Beaussais cadastrés section B N° 645 et 371, d'une superficie totale de 860 m².

Une délibération avait déjà été prise en juin 2022 car un administré était intéressé par le terrain mais n'ayant pas donné suite, Monsieur le Maire souhaiterait diffuser une annonce pour la vente de ce terrain. Le conseil avait voté pour un prix minimum de 21€/m² et 25€ max au m².

Le conseil municipal est amené à voter un prix de vente pour ces parcelles qui sont aux droits des réseaux d'eau potable, d'électricité et d'assainissement collectif.

Décision :

Par 0 voix contre, 1 abstention, 9 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal, decide de vendre ce terrain au prix de 25€/m² donc 21 500€ pour 860 m².

5. Location la Robinière Beauvaisis

Rapporteur : Nicolas Ferré

a) Restitution de caution

Mr le Maire rappelle que Mme Rochelle BEGUIER a libéré le logement le 7 juillet 2025.

L'état des lieux a été réalisé par lui-même le 7 juillet 2025 également.

Une caution d'un montant de 374,17€ lui avait été demandée pour la location de ce logement.

Le maire précise que le logement a été rendu dans un très bon état.

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal, est invité à se prononcer sur les conditions de restitution de la caution : favorable à restituer la caution dans son intégralité.

Il missionne Mr le Maire pour l'établissement d'un mandat au profit de Mme BEGUIER Rochelle d'un montant de 374.17€

b) Nouveau locataire

Suite au courrier de départ de la locataire Mme BEGUIER Rochelle du 24/04/2025, il a été décidé de publier à nouveau une annonce sur le site du bon coin.

Des dossiers nous sont parvenus (10 dossiers environ)

Un pré tri a été réalisé par le maire et 2 dossiers ont été retenus,

Les visites ont été faites et la candidature de Mme GRIFFAULT Noémie (Chef-Boutonne) a été retenue.
L'état des lieux étant déjà fait et le contrat de location également

Débat :

- le maire parle des deux dossiers retenus et des visites effectués

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 10 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal,

- Missionne Nicolas FERRÉ pour procéder à l'état des lieux
- décide de louer le logement à GRIFFAULT Noémie à partir du vendredi 11 juillet 2025
- fixe le montant du loyer à 405€ charges comprises (377€ de Loyer + 6.08€ de charges ordures ménagères et 21.92€ de charge de chauffage)
- fixe le montant de la caution à un mois loyer (377€)
- autorise Mr le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à celui-ci.

6. Location la Fraternité Vitré

Rapporteur : Nicolas Ferré

Suite au courrier de départ de la locataire Mme BOUIN du 11/06/2025, il a été décidé de publier à nouveau une annonce sur le site du bon coin.

De nombreux dossiers nous sont parvenus (40 dossiers environ)

Un pré-tri a été réalisé par le maire et 3 dossiers ont été retenus, après rappel des personnes concernées, il y a plus qu'un dossier.

La visite va être effectuée cette semaine

L'état des lieux n'étant pas encore fait, la restitution de la caution sera votée en conseil de septembre.

Débat :

-Le maire parle des différents dossiers et profil reçu et parle des visites effectuées

Décision :

Par 0 voix contre, 0 abstention, 11 voix pour dont 2 pouvoirs, le conseil municipal,

- Missionne Nicolas FERRÉ pour procéder à l'état des lieux de sortie et d'entrée
- décide de louer le logement à LORTHIOS Céline à partir du 23/08/2025
- fixe le montant du loyer à 521.83 € charges comprises (510€ + 11.83 charges ordures ménagères)
- fixe le montant de la caution à un mois loyer

- autorise Mr le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes à celui-ci.

URBANISME

7. PLUIH

Rapporteur : Nicolas Ferré

POINT REPORTE AU PROCHAIN CONSEIL

Suite au conseil communautaire du 19 juin 2025 où le projet de PLUi-H a été arrêté, les communes doivent rendre un avis sur le règlement et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui concerne leurs communes entre le 20/06/2025 et le 20/09/2025.

Pour votre information, la version arrêtée a été mise à jour sur le SIGIL afin que les communes puissent le consulter.

Questions diverses

Questions diverses

* Subvention 5000 équipements :

Lecture du mail de Monsieur Proust, subvention non officielle de 12 989€

* Création d'une commission Base Adresse Locale :

Suite au vote de choix de la société pour la mise à jour de la Base d'Adresse Locale un fichier excel a été envoyé à la mairie pour lecture et modification si besoin.

Point de vigilance sur les noms des rues et lieux-dits avec le même mot directeur, numérotter les cimetières, les jardins publics, les églises, les étangs, réserve d'eau et les départs de regroupement de balade.

La commission devra travailler sur ce tableau, les élus déjà engagés sont : le Maire, Anita Jamin, Florian Gurgand et Sabrina Madier, d'autres élus peuvent se rajouter à la commission.

* Retour sur la réunion du SIEDS du lundi 21 juin 2025 avec Anita et Jean-Manuel

Les 2 élus rapportent la réunion et expliquent les intentions du SIEDS en matière d'aides avec subvention pour nos écoles.

* FETE DU 14 JUILLET 2025 :

Dernière organisation du 14 juillet

* LOTISSEMENT : lecture du mail du CAUE par Florian

Prochain Conseil Municipal : Le 11 Septembre 2025

Fin de réunion : 22h15